



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 septembre à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 64 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick de CAROLIS, Philippe ARDHUIN, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY représenté par Anne CLAUDIUS-PETIT, Emmanuel LESCOT représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON, Martine AMSELEM, Corinne CHABAUD, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON, Eva CARDINI

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, François LETOURNEUX, Raphaël MATHEVET, Jean-François RICHON, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Jean-Christophe BRIFFAUD, Olivier CALLET, Marion CROIZEAU, Estelle ROUQUETTE, Aurélie GRELLET, Laëtitia POULET, Muriel CERVILLA, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Patrick de CAROLIS, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_065
Bernard ARSAC, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_077
Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_083

DÉLIBÉRATION N°CS-2023-069

Objet : demande de subvention au Fonds vert dans le cadre de la création d'un observatoire de la Salinité

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

> Considérant

- Que trois des missions dévolues au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC), telles que définies dans sa Charte aux ambitions 1 et 4, sont "Améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques", Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux naturels" et "Améliorer la connaissance des dynamiques, des écosystèmes et la surveillance de l'évolution du territoire".
- Qu'afin de contribuer à l'atteinte de ces objectifs et répondre aux attentes fortes des acteurs et habitants du territoire, le SMG-PNRC envisage la création d'un observatoire de l'eau, des zones humides et de la salinité sur l'ensemble de son périmètre d'intervention.
- Que l'animation d'un observatoire de l'eau, des zones humides et de la salinité sur le périmètre d'intervention du Parc naturel régional de Camargue est un projet à caractère structurant pour la politique d'intervention du Parc permettant de répondre aux attentes fortes des acteurs et habitants du territoire, s'inscrivant dans le programme d'accélération de la transition écologique dans les territoires porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.
- Qu'à ce titre, il peut bénéficier du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires et s'inscrit dans son AXE 3 « Améliorer le cadre de vie – accompagnement de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030 » à destination des établissements publics mettant en œuvre des projets à forte ambition environnementale, sur une durée de 4 ans,
- Que, sous réserve de l'obtention des fonds nécessaires, l'observatoire de la salinité fonctionnerait avec 4 agents à temps complet et du matériel technique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

> Décide

- De solliciter auprès du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires une subvention au titre du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires pour un montant de 1 051 937.76 euros,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette demande.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Anne CLAUDIUS-PETIT



Comité syndical du 19 septembre 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20230919-CS_2023_069